Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20261022-DEL20261022105-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2026

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane
Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **treize**, suite de la convocation faite le **15 octobre 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, LEGRAND Benoît, TAYLOR Martin Peter, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, Mme JOBIN Nadine, Mr LE BADEZET Cédrick, CHESNAY Cédric, ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie, et CLÉQUIN Cindy.

Était absent excusé : GUILLEMOT Marianne, MAUGRAIN Agnès,
Mme GUILLEMOT Marianne donne pouvoir à LE BADEZET Cédrick
Mme MAUGRAIN Agnès donne pouvoir à Mme L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane

Délibération n° 105 – 22 10 2026

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE

La maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R2313-1 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1, L.542-2 et L.542-3 du CGFP ;

Conformément aux articles L.313-1 et L.542-2 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Madame la maire informe les conseillers de la réussite au concours d'adjoint technique principal de Mr Julien MARREC (arrêté n° 2026-133 en date du 02/07/2026).

Considérant la publication de la vacance de poste effectuée le 09/10/2026, sur le site Emploi Territorial, dont le traitement administratif nécessite un minimum de 4 semaines,

Mme la Maire de la commune de Guern indique qu'il est nécessaire de supprimer un emploi et de le recréer dans le nouveau grade :

- Suppression du grade d'adjoint technique territorial à temps complet,
- Création du grade d'adjoint technique **principal** à temps complet,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 01/09/2026 ;

Madame la Maire propose à l'assemblée, de supprimer, de créer le nouveau poste et de modifier le tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20261022-DEL20261022105-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE :

- De supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps complet,
- De créer l'emploi d'adjoint technique principal, permanent à temps complet, au 1er décembre 2026.
- De nommer Mr MARREC Julien, adjoint technique principal de 2ème classe au 01/12/2026.
- De modifier le tableau des emplois à compter du 01/12/2026, comme suit :

Le Tableau des effectifs de la commune de Guern au 1er décembre 2026 sera :

TITULAIRES

Nombre	Grades	Observations
1	Rédacteur – Catégorie B	Temps complet
1	Adjoint administratif	Temps complet
1	Agent de Maîtrise	Temps complet
1	Adjoint technique principal	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	Temps complet
1	Agent de Maîtrise principal	Temps NC – 32h/35ème
1	Agent de Maîtrise principal	Temps NC – 33/35ème
1	Agent de Maîtrise	Temps NC – 33h15/35ème
1	Animateur principal de 2ème classe - catégorie B	Temps NC – 17h30/35ème
1	Adjoint territorial du patrimoine	Temps complet
1	Adjoint technique territorial (cuisinier)	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2ème classe	Temps NC 32h30/35ème

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64 article 64111.

- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier
Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
NEDELLEC Morgane

MAIRIE DE GUERN * 56-MORBIHAN *